



À l'abri de la vidéosurveillance

Construire des nouveaux chemins de traverse

On voulait faire un texte qui démontrerait de manière irréfutable l'adhésion pleine et entière de Martine Aubry à la vidéosurveillance, mettant en évidence les choix politiques de la maire de Lille depuis 2002, choix qui ont largement banalisé la présence de caméras autour de nous. Surprise, quand, le 19 septembre dernier, la maire de Lille reconnaît et minimise son choix politique, à l'occasion de l'arrivée de nouvelles caméras. Une cabriole médiatique qui occulte alors complètement l'étape sécuritaire franchie par la socialiste, l'information la plus grave de son discours : la création d'un poste de contrôle dans les locaux du commissariat de Lille-Sud pour centraliser les images de toutes les caméras municipales. Bienvenue à Lille sous surveillance.



Avant de nous projeter dans le présent et le futur, un petit saut dans le passé : les premiers systèmes de vidéosurveillance ont été développés à partir de 1993 dans la ville de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Son maire, Patrick Balkany (délinquant multirécidiviste situant ses délits à l'abri des caméras), agit alors en dehors de tout cadre législatif ¹. Celui-ci est donné quelques années plus tard par deux lois, en 1995 et en 1996, puis renforcé par l'adoption des LOPPSI de 2002, et toutes les suivantes, qui feront alors apparaître le concept de « vidéo-protection » ² et sonnera le début d'une guerre sémantique. En quelques années, la vidéosurveillance passe du statut de passe-droit d'un élu de droite, à son intégration aux dispositifs nationaux de sécurité intérieure. Quelques années qui suffisent pour que lutte contre le terrorisme et matraquage politico-médiatique sur l'insécurité fassent son lit dans l'opinion générale, avec un refrain massue désormais célèbre : « *Si on n'a rien à cacher, alors pourquoi s'en offusquer ?* »

Depuis les prémices et développements de la vidéosurveillance, les études ont été nombreuses à mettre en évidence l'inefficacité des dispositifs, tant en ce qui concerne la prévention que la résolution d'actes de délinquance sur la voie publique. Le pouvoir de dissuasion des caméras semble quasiment nul : une personne décidée à passer à l'acte a finalement peu de chances d'être inquiétée. À Lyon, en 2008, une étude sur la sécurité publique estimait à 1,6% le taux d'élucidation des délits grâce aux caméras. Le mythe du flagrant-délit associé à la présence de caméras est sérieusement giflé par la réalité des pannes, des arbres cachant les angles de vue, l'absence de personnels derrière les écrans réceptionnant les images, la piètre qualité des résolutions, etc.

À la lumière de ces études, on comprend que l'investissement dans des dispositifs de vidéosurveillance cache autre chose qu'une soi-disant politique de lutte contre la délinquance. La « video-protection » est avant tout, pour les politiciens, un placebo technologique pour un électorat saisi par la trouille qui tombe dans le panneau sans se poser de questions ; le développement de la vidéosurveillance est la résultante d'actions intensives de lobbies, comme celles de l'Association Nationale des Villes Vidéo-protégées (AN2V). Positionnée sur le champ du conseil, financée par une centaine d'entreprises faisant du fric avec la vente de caméras, cette association porte tout un programme fondé sur une doctrine de la « vidéo-gestion » dont elle fait la promotion auprès de 400 villes adhérentes... Bref, vous l'aurez compris, la vidéosurveillance sert, avant toute autre chose, des intérêts politiques mais aussi des intérêts privés.

Localement, ce n'est pas en lisant *La Voix du Nord* ou *Nord Eclair*, véritables poules pondeuses d'articles pro-vidéosurveillance, qu'il serait possible de s'apercevoir de la supercherie. À l'encontre de la plupart des études sur le sujet, la presse bâclée continue à vanter une utilité fantasmée – et jamais démontrée – de l'usage des caméras. On sentirait presque la satisfaction des journalistes à voir, mois après mois, de nouvelles communes se soumettre aux objectifs des caméras. Il faut dire que ça fait des papiers d'enfer : « *L'incendiaire confondu* », « *L'agresseur arrêté* », « *Poubelles placées sous vidéosurveillance* », « *La vidéosurveillance déjà efficace* », « *La vidéosurveillance permet d'empêcher certains rassemblements en centre-ville* ». Ces « médias » vendent le mal et sa médecine, au-travers d'un formidable boulot de propagande.

Notons par ailleurs que, penser la vidéosurveillance perpétuellement en réponse à la délinquance, c'est construire une définition de la délinquance réduite à certains délits, se déroulant sur la voie publique ou dans des espaces clos semi-publics. L'imposition répétitive de

ce vocabulaire amène à figer cette délinquance, la surligner en pointant souvent du doigt les classes populaires, et à oublier que d'autres types de délinquance existent : celles des détournements de fonds, des abus de biens sociaux, des conflits d'intérêts, de corruption, etc. Pendant que vous pensez que la bande de jeunes qui traîne en bas d'un immeuble représente un danger physique pour vous et vos proches, vous oubliez que vous avez plus de galères communes avec ces jeunes qu'avec les élus et les médias qui construisent cette représentation.

À l'encontre de ce que nous pouvions déjà affirmer et de ce qui crevait les yeux, la presse locale a longtemps rapporté que Martine Aubry et ses adjoints n'étaient pas favorables à la vidéosurveillance. Il fallait être tout de même être sacrément aveugle, ou sot, pour oser de telles affirmations. S'il est vrai que la maire de Lille a toujours affirmé publiquement son opposition à ces dispositifs, qu'elle a même préfacé un livre sur le sujet 4... Que Lille, toutes ces dernières années, n'avait pas encore de poste de visionnage centralisé de ses caméras ; que personne n'a jamais douté de la sincérité de la maire de Lille lorsqu'elle répétait inlassablement qu'elle préférerait obtenir plus de policiers pour battre les rues de Lille, ses quartiers pauvres et protéger l'hyper-centre 5. Pour une majorité municipale soi-disant réfractaire au concept, Lille et son réseau de transport en commun comptait tout de même déjà plus de 4500 caméras en 2010. Chiffre qui dépasse largement les 6000 en 2015, mais plus personne ne s'y intéresse. Les caméras font partie intégrante de notre paysage, banalisées, comme un flingue à la ceinture d'un flic. Comment en est-on arrivé là, puisque Martine Aubry était « contre » ?

Ce paradoxe a été rendu possible grâce à une approche subtile de la notion de « voie publique ». Car, il faut le savoir, à la base, filmer la voie publique avec des caméras de vidéosurveillance est tout bonnement interdit par la loi, de même que filmer des gens à leur insu. La loi permet, théoriquement, de filmer uniquement les parois de bâtiments et leurs entrées. C'est en jouant sur la définition de « voie publique » et par un système de passe-droits législatifs que l'interdiction fut contournée, et l'est toujours. Au terme de ces petits arrangements légaux, on peut aujourd'hui faire les comptes. Ne font plus partie de l'espace public : les espaces clos à « sécuriser », les « zones de délinquances », les transports en commun, les axes routiers, les bâtiments publics, de plus en plus de halls d'immeubles HLM de bailleurs sociaux, etc. La requalification des « zones de délinquance » est particulièrement intéressante pour l'Etat et la police : on peut y justifier la perte de toutes libertés individuelles à l'échelle d'un quartier entier... Et pendant que quelques légalistes faisaient semblant d'encadrer un système biaisé, le secteur privé, avec sa cohorte de magasins-supermarchés-usines-banques-entrepôts-promoteurs-haute-écoles, n'avait plus qu'à s'engouffrer dans la brèche pour envahir le reste du monde.

Et dans le privé, la porte est laissée grande ouverte aux débordements. Listons quelques « bricoles ». Chaque système de vidéosurveillance doit supposément être déclaré à la préfecture qui a la charge d'enregistrer tous les dispositifs 6. Une démarche purement déclarative, soumise aux contrôles de la police municipale... Autant dire que les dérives sont courantes : filmer un pan de rue et non l'entrée, la terrasse d'un café (à L'Australian Bar, par exemple, situé avenue du Peuple Belge), positionner une caméra à l'emplacement de sa voiture, etc. Ce qui marche très bien aussi, c'est la surveillance des salariés. Voilà longtemps que la surveillance des flux de marchandises est prioritaire pour le capitalisme. La surveillance de sa main d'oeuvre l'est désormais tout autant. Ainsi, on pourrait imaginer que des caméras implantées au dépôt de bus de Transpole seraient là pour empêcher des intrusions extérieures. Ce serait avoir un point de vue sécuritaire bien trop attendu et bien moins réaliste que le point de vue capitaliste : elles sont là avant tout pour éviter que des chauffeurs ne siphonnent de

l'essence, n'endommagent les véhicules pendant ou en dehors de leurs heures de travail, n'échangent pas leurs heures de ronde, qu'ils arrivent à l'heure... Quand à celles installées dans les métros et les bus, elles nous observent autant qu'elles observent le personnel de Transpole.

Les supermarchés illustrent bien également le laisser-faire et l'hypocrisie des installations du secteur privé. Car un lieu filmé doit répondre à des critères stricts, fréquemment méprisés par les enseignes, petites ou grandes. Par exemple, les écrans de contrôle ne doivent pas être laissés à vue des clients ni des salariés et doivent se trouver dans une pièce close (contrairement au supermarché Proxy, rue des Stations à Lille, ou bien celui qui se trouve rue du général Leclerc, à Loos ; dans les *Carrefour Market* situés rue des Arts ou rue des Postes, etc.) Un panneau d'information doit expliciter dès l'entrée du magasin que le lieu est filmé (Vous n'en verrez aucun dans les *Carrefour Market* de Lille) ; ce panneau doit aussi nommer le responsable du dispositif de surveillance et fournir impérativement un numéro de téléphone pour le joindre (inutile de vous dire qu'il n'y a aucun nom ni aucun numéro, puisque ces panneaux n'existent pas). La grande majorité des patrons s'assoient sur ces obligations et vous font la nique. La préfecture et la police municipale aussi. Avec le concours de la maire de Lille. Phénomène compréhensible, étant donnée la réalité indéniable de leur soutien à l'égard de la vidéosurveillance. Là encore, dans le secteur de la distribution, les installations de vidéosurveillance sont justifiées par les vols à l'étalage... Mais c'est un souci bien moins important que celui de pouvoir surveiller les employés.

Dans la série des abus, petite cocasserie locale : la mairie de Lille a elle-même fait détourner certaines caméras de la surveillance de son bâtiment pour surveiller les places de parking des élus.

À Lille comme ailleurs, le développement de la vidéosurveillance a été soutenu et facilité par une politique de sécurisation des transports publics d'une part, une politique de prévention du trafic sur les axes routiers d'autre part. Car les libertés individuelles s'arrêtent où les transports commencent. On connaissait depuis longtemps le petit avertissement figurant dans les rames du métro et du tram : « *Pour votre sécurité, cette rame peut être écoutée* ». Avec cette proportion entrepreneuriale innée pour la surveillance, en 2002, Lille Métropole (devenue la MEL, Métropole Européenne Lilloise) lance sans problème une vaste politique d'équipement en caméras, via le groupe Keolis et sa filiale Transpole, en charge des transports publics. Une politique ininterrompue qui a mené à l'installation de 3800 caméras dans les stations de métros, les rames, les tramways, les bus. Sans oublier les micros pour vous écouter et un centre de surveillance accessible à la police nationale. Pour n'oublier aucun transport moderne, serpent de béton autour de la ville, le périphérique – qui appartient à l'Etat, et qui filme, donc, ce qui étaient encore il y a peu des voies publiques – est entièrement balisé de caméras : sur le bord des routes, on trouve un dôme tous les deux ou trois cents mètres pour visualiser les déplacements de tous les véhicules. Aucune sortie, aucune bretelle, n'y échappe, et chaque embouchure est filmée.

Ainsi va le programme municipale pour la ville de Lille. Depuis plusieurs mois, on voit pousser des pilonnes en métal fleuris d'objectifs, des caméras sous dôme placées méthodiquement en des lieux stratégiques (Voir sur notre site internet, *Les nouveaux dômes lillois*) : Porte des Postes, Porte de Gand, Porte d'Arras, Port de Lille, Faubourg de Béthune, Faubourg de Roubaix, boulevard Vauban, rue Nationale, Mont de Terre, avenue de l'Hippodrome. Un lillois nous résumait très justement la situation en ces termes : « *Ils mettent les caméras au-dessus des*

feux de circulation pour nous faire croire que c'est pour le trafic. On nous prend pour des cons ». C'est un fait, quasiment toutes les entrées et sorties de la ville, ainsi que les carrefours de grand passage, sont aujourd'hui filmés. Ces nouveaux dômes sont venus renforcer les installations vieillissantes déjà connues, comme la caméra sur le clocher du Sacré-Coeur, celle sur le toit du beffroi de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, etc. Mais leur développement continue. Chaque point névralgique est contrôlé au moyen d'une caméra opportune. Même si on peut sincèrement douter de la qualité de la résolution de certaines de ces caméras, et qu'on sait que, par exemple, les caméras LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) sont interdites dans l'enceinte ou aux abords des communes (sauf transfrontalières), une chose est certaine : qui contrôle ces voies, contrôle les mouvements de chacun et de chacune. La liberté est si fragile qu'on ne l'a même pas sentie s'envoler.

On constate que les libertés individuelles, si chères à Martine Aubry, supportent très bien les entorses. C'est ainsi que la vidéosurveillance va finalement s'installer place Hentgès, à Hellemmes. En août 2013, *La Voix du Nord* rapporte l'approbation d'Aubry au projet du maire de la commune voisine, Frédéric Marchand, d'installer des caméras, non pas *sur la voie publique*, mais *sur des bâtiments publics*... Belle nuance. La raison de ces installations ? « *Des actes de délinquance* ». Comme on vous l'expliquait, c'est un argument irréfutable s'il en est, même s'il semble évident que le seul pouvoir d'une caméra soit de déplacer des phénomènes hors champ de ladite caméra, pour, en quelques sortes, créer du vide et limiter l'occupation de l'espace public. C'est ce qui attend aussi la rue Jules Guesdes, à Lille, comme le confirmait Aubry au mois de septembre 7. En octobre 2014, Aubry s'est dite favorable à l'installation de caméras dans cette rue et ses abords, connue pour son deal de *shit* et d'herbe. Les riverains le réclament, et que fait un élu local, si ce n'est de la « gestion de proximité » en répondant à ces demandes... ? Ici, les caméras ne seront pas sur la voie publique, elles seront sur les toits de bâtiments municipaux... Là-bas, elles seront imposées par le privé ou par étroitesse d'esprit sécuritaire... L'aboutissement, c'est la création d'un poste centralisé au commissariat de Lille-Sud pour réceptionner les caméras de toute la ville.

Tout cela est très cohérent, pour n'offrir aux électeurs qu'un appareil de réponse à leur trouille, protéger les lieux du pouvoir et du capitalisme. Car les libertés individuelles s'arrêtent où le capitalisme passe, et où le pouvoir se tapit. À Lille, un bon millier de caméras aux abords des banques (qui vous enregistrent pour une durée de sept à quatorze jours) et autres commerces lillois étaient recensées par la préfecture, il y a de cela déjà quelques années. Comme dit précédemment, ce chiffre a dû largement augmenter depuis. Ces centaines d'yeux offerts par le secteur privé évitent de nouvelles dépenses exorbitantes dont les résultats très mitigés ne seraient pas difficile à démontrer, et dispensent du poids d'une telle politique si elle était portée par la maire de Lille. Aubry peut donc continuer à affirmer tranquillement, « *un quadrillage intense de la ville est inutile* ». Elle tente de camoufler une politique de quadrillage déjà effective. Boutiques, banques, « bâtiments à la sécurité prioritaire », « zones sensibles » et « prévention du trafic », la prolonge. C'est une habitude à Lille, de voir pouvoir politique et économique marcher main dans la main...

Ce déploiement technique et ses potentialités sécuritaires nourrissent des inquiétudes légitimes. Les jalons posés ouvrent la voix à des dispositifs de contrôle de la population aux potentialités sécuritaires préoccupantes. Au jour d'aujourd'hui, ni l'Etat, ni les collectivités, n'ont les moyens de financer la mise en place du *Big Brother* de nos cauchemars. Les caméras en place ne sont pas vraiment dernier cri. Beaucoup des données vidéo sont, en fait,

inexploitables, et ne donnent aux services de police qu'une faible piste dans leur enquête. Par contre, il vaut mieux savoir que les enregistrements des caméras des banques sont, eux, très nets et en gros plan. La vidéosurveillance est encore limitée par sa technique balbutiante. Mais la tolérer c'est déjà signer un blanc-seing à sa généralisation et à son perfectionnement, inéluctable si aucune résistance ne lui est opposée. Laisser une telle armada de vidéosurveillance se mettre en position de combat, c'est renoncer à toute possibilité de subversion, abandonner sa liberté, remettre sa confiance en l'Etat et sa police. Nous n'avons donc pas à plier ou à nous replier devant quelques épouvantails disposés là pour nous effrayer. D'autant qu'ils sont facilement transformables en cibles. La vidéosurveillance est très vulnérable, aux projectiles comme au piratage. Il suffit de se brancher sur le câble à l'intérieur du pilonne... Ou de regarder du côté de Lille-Sud, où certaines caméras n'ont pas tenues plus de quatre heures avant d'être mises en morceaux.

Et si vous voulez voyager librement, minimisez votre exposition, étudiez les angles de vue et les rues afin de savoir lesquelles sont dénuées de caméras, prenez les routes de campagne, construisez de nouveaux chemins de traverse.

Lille sous surveillance
lille.sous-surveillance.net

1 : « 357 Magnum, palais, chauffeurs à gogo... 5 infos déroutantes sur Patrick Balkany », *Nouvel Obs*, 2014.

2 : « Chronologie », videosurveillance-videoprotection.fr

3 : « Le Lobby caché des caméras », owni.fr, 2012.

4 : *Sécurité : le fiasco de Sarkozy, les propositions du PS*, préface de Martine Aubry, postfaces de François Resbamen et Jean-Jacques Urvoas, 2011.

5 : « Martine Aubry obtient de Manuel Valls 200 policiers pour la métropole lilloise », *La Voix du Nord*, 2013.

6 : Cf. Cerfa n°13806*03.

7 : « Martine Aubry annonce l'arrivée de la vidéosurveillance à Lille », *La Voix du Nord*, 19/09/15.

